



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-057-2022-11

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2022

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1

1. **De donner délégation de signature aux collaborateurs ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.**

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		locaux
		nom	fonction	
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	directeur des opérations	locaux CCI situés au 2 place de la bourse à Paris
		Denis DANG	adjoint au directeur général délégué	
Pauline FERRERO	directrice générale déléguée départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines			
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Jean Daniel GIL	responsable pôle fonctionnel	locaux CCI situés au 191 avenue Paul-Vaillant Couturier à Bobigny
Géraldine FROBERT	directrice générale déléguée départementale Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations	locaux CCI situés 8 place Salvador Allende à Créteil
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET	responsable régionale Compétitivité et projets de territoires	locaux CCI situés au 35 boulevard du Port à Cergy

Article 2 - gestion des fonds européens

De donner délégation de signature à Hervé PARCINEAU directeur de l'organisme intermédiaire, en charge de la gestion des fonds européens délégués par l'autorité de gestion (la région Île-de-France), à effet de signer tous les actes de gestion des crédits FEDER et FSE, à savoir :

- **au titre des opérations relevant des crédits d'intervention :**

- la notification des décisions du comité de programmation des fonds de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, instance technique composée de membres de son assemblée générale,
- la convention de mise en œuvre de l'aide,
- la modification du montant de l'aide par voie d'avenant,
- la notification du paiement de l'aide,
- et de manière plus générale, tout acte de gestion, de suivi administratif, technique et financier et de contrôle des crédits de la subvention globale,
- au titre des opérations relevant des crédits d'assistance technique :
- la demande d'aide,
- la demande de paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement, Imane OURRAOUI, chargée de Mission Financement et Partenariat au sein de l'organisme intermédiaire, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 3 – dépôt légal

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge des Services, de l'information et de la Représentation des entreprises	Christian BOYER	adjoint au DGA, Directeur du développement et de la performance - DGA SIRE
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint en charge de la CCI International IDF	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA CCI International Paris IdF
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication		
Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage		

Article 4 – documents du commerce international

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

Pierre MONGRUE, directeur général adjoint en charge de la CCI International IDF	Sokna GAYE, conseiller en formalités
Christophe BELLANGER, directeur, adjoint au DGA CCI International Paris IdF	Raphaël GEORGIN, conseiller en formalités
Luc Dardaoud, responsable du Département des Facilitations du Commerce extérieur (DFCE)	Christèle LE MANAC'H, conseiller en formalités
Christina VIEIRA, responsable délivrance des formalités	Orso PRIGENT, conseiller en formalités
Frédéric HENRI, responsable réclamations ATA	Nicaise LUDSOR, conseiller en formalités
Olivier BARRET, conseiller en formalités	David MALEDON, conseiller en formalités
Brice BAILLY, conseiller en formalités	Romain DAUGERON, conseiller en formalités
Dieynaba SOW-DIAGNE, conseiller en formalités	Frédéric MOROT, conseiller en formalités
Yanique BRAS, conseiller en formalités	Mohamed REGGAD, conseiller en formalités
Nadia CHIKRI, conseiller en formalités	Christine TISCHER, conseiller en formalités
Patricia FARESCOUR, conseiller en formalités	Carinne ACHY, assistante commerciale/conseiller en formalités
	Asnia BENYAHIA, assistante DFCE
	Suzanne GOMEZ, assistante réclamations ATA
	Célia RUIMY, conseiller en formalités

Article 5 – carte d'agent immobilier

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer :

- les demandes de pré-contrôle ;
- les rejets de demande ;
- les notifications de radiation de carte suite à une cessation d'assurance ou à une cessation garantie ;
- les confirmations de la suppression du fichier national sans réponse dans les 30 jours suite à une cessation d'assurance ou à une cessation de garantie
- ainsi que tout autre document relatif aux cartes d'agent immobilier prévues à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, à l'exception des cartes elles-mêmes :

Marie-Anne DEMACHY, assistante
Augusta CAMARA, conseiller
Carminda-Mari CHEMANE-BATISTA, conseiller
Cynthia CLEUET, responsable CFPI
Maureen DUJONCQUOY, responsable DFE
Gaëlle BOUCHET, conseiller
Isabelle CARRIERE, chargée de mission
Marianne CHIRONNIER, chef de projet maîtrise
d'œuvre

Valérie FAVIER, conseiller
Sakina FOUNDI HAMON, conseiller
Sylvain GISCLARD, conseiller
Sandrine GORDINHO, conseiller
Nassur ISMAIL, conseiller
Fatima EL MEDE, conseiller
Fatima EL MORABIT, conseiller
Ndeye-Maimouna NIANG, conseiller
Sylvie PARIS, conseiller
Alix REMON, conseiller
Alexandru SUVEICO, conseiller
Christiane TAILLANDIER, conseiller
Salah TIGHECHIT, conseiller
Maryline TREHEUX, conseiller

Article 6 – certification conforme

1. De donner délégation de signature à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge des Services, Information et Représentation des entreprises pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France. En cas d'absence ou d'empêchement, Sophie MC-CRACKEN, responsable du pôle vie des instances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.
2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT, directeur général adjoint en charge des Finances et Participations pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

Article 7 – avis relatifs aux demandes de naturalisation

De donner délégation à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge des Services, Information et Représentation des entreprises, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Île-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christian BOYER, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 8 – contrat de domiciliation

De donner délégation de signature aux personnes dont les noms suivent afin de procéder à la signature et à l'enregistrement des contrats de domiciliation.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Jean-Claude SY	Responsable service Appui aux entreprises CCID 94	Hélène RENAUD	CCID 94 CFE Conseillère Formalités
Régis LAPLANE	Responsable service Appui aux entreprises CCID 95	Arnaud GUILLAUMEAU	Conseiller Formalités CCID 95

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 22 novembre 2022

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion :

Sur le site www.cci-paris-idf.fr

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France